



Edouard Dujardin

FRANCIS MOLARD

1845 - 1897

NOTICE BIOGRAPHIQUE
SUR M. FRANCIS MOLARD (1)

ARCHIVISTE DE L'YONNE

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DES SCIENCES HISTORIQUES ET NATURELLES
DE L'YONNE

Par M. Eugène Drot.

MESSIEURS,

Le dimanche 10 octobre 1897, une dépêche de Chambéry priait M. le juge de paix du canton Est d'Auxerre, d'apposer les scellés chez M. Francis Molard, archiviste de l'Yonne, décédé chez des parents à Bassens, le 8 précédent. Cette fatale nouvelle que l'on n'apprit que par cette voie, ne fut réellement connue que le lundi, précisément à l'heure à laquelle avaient lieu les obsèques de notre regretté vice-président. Il fut donc impossible à la Société de s'y faire représenter; notre bureau ne put qu'adresser à la famille un télégramme de douloureuse condoléance et d'excuses pour son absence.

C'était fini. La terrible maladie qui le minait depuis plus de quatre ans, qui tant de fois pourtant lui avait fait grâce, avait fini par le terrasser. Congestionné en corrigeant un devoir d'allemand

(1) Molard ou Mollard. Le docteur Molard écrivait toujours son nom avec une seule l, son fils Francis, malgré son acte de naissance qui en comporte deux, continua cette orthographe que nous respectons.

[Le portrait de M. Molard qui accompagne cette notice est tiré d'une photographie qui date de 1868 ou 1869, la seule connue, néanmoins la ressemblance est encore suffisante pour rappeler les traits de celui que nous avons perdu.]

de son petit cousin, il est mort comme il avait vécu, en rendant service.

De l'homme à la bonté et à la charité inépuisables, à l'obligeance et à la bienveillance sans bornes, à la modestie aussi grande que son savoir, de M. Molard enfin, que nous avons tous connu, apprécié et aimé, il ne restait déjà plus qu'un souvenir, mais un souvenir impérissable chez beaucoup de nos collègues, pour ne pas dire chez tous.

Pourtant plus que jamais il espérait recouvrer la santé, ou tout au moins, l'améliorer dans des conditions acceptables. Après un court séjour à Auxerre, il avait projeté de passer les plus mauvais mois dans une région plus clémente, à Menton. Une correspondance échangée avec son collègue et ami, M. Lorédan-Larcher qui y passe régulièrement l'hiver, avait pour but de favoriser l'exécution de ce projet qui, malheureusement, ne devait pas se réaliser. La veille de sa mort il m'écrivait encore et m'annonçait qu'il faisait « un froid de loup et qu'il avait pris la grippe ». Bien que depuis longtemps on pût s'attendre à une douloureuse catastrophe, j'étais loin de prévoir qu'elle se produirait au moment où je lisais cette lettre, qui hélas ! devait être la dernière.

Est-il besoin, ici, de faire son éloge ? N'est-il pas dans toutes les bouches ; surtout dans tous les cœurs ? Meilleur parmi les bons, M. Molard ne pouvait voir ni entendre un malheureux ou un pauvre sans avoir les larmes aux yeux et le porte-monnaie à la main. Il n'avait pas besoin de connaître les infortunés pour compatir à leurs peines et à leurs misères. Les consoler, les encourager, les aider, faire des démarches en leur faveur, rien ne coûtait à son cœur toujours ouvert. Qu'ils fussent méritants ou non, il s'en inquiétait peu ; ils étaient malheureux, cela seul lui suffisait. Et comme il savait donner avec tact et discrétion ! Combien de fois ne lui est-il pas arrivé d'employer une personne tierce pour soulager les besoigneux qu'on lui signalait, dans la pensée généreuse de leur éviter un froissement d'amour-propre ? Quoique peu fortuné, il avait *ses pauvres* ; il en avait même beaucoup. Cela ne l'empêchait pas de contribuer à toutes les œuvres de bienfaisance publiques ou privées ; du moment qu'il s'agissait des pauvres, on pouvait compter sur son obole.

A sa dernière heure, c'est encore à eux qu'il pense. Par son testament daté du 8 mars 1897, il lègue « aux pauvres des communes d'Auxerre (Yonne), de Chambéry, de Saint Alban, de Bassens et de Virel (Savoie), la somme de 1,000 francs, franche et quitte de tous droits, pour être payées aussitôt qu'il se pourra après mon décès, à distribuer de la manière suivante,

« savoir : 300 francs aux pauvres d'Auxerre, autant à ceux de Chambéry, 200 francs à ceux de Saint-Alban et 100 francs aux pauvres de chacune des communes de Bassens et de Virel ».

Sa bienveillance et son obligeance n'étaient pas moins grandes que sa bonté. Pendant les 18 années 1/2 qu'il a passées parmi nous, n'a-t-il pas mis à la disposition de tous les travailleurs, les trésors de son érudition, de nos archives départementales et de la bibliothèque d'Auxerre ? Doué d'une mémoire prodigieuse, il devint par des lectures incessantes sur toutes sortes de sujets, une véritable encyclopédie vivante qu'il ne fermait à personne. Comme il possédait les bonnes méthodes, ses conseils étaient d'autant plus précieux qu'il ne les marchandait pas, ses profondes connaissances sur beaucoup de branches n'étaient point stérilisées ; comptant sur son affabilité bien connue, on ne craignait pas d'y recourir. Ceci me rappelle, comme si elle s'était passée hier, une discussion historique qu'il eut en ma présence, au bureau des archives, avec un de nos anciens collègues, qui avait pourtant produit de nombreux et importants travaux, M. Quantin : Ce dernier, à bout d'arguments devant la logique serrée et les savantes critiques introduites dans le débat par son jeune confrère et successeur, avec ce langage élégant et cette finesse d'esprit qui lui étaient propres, lui posa la main sur le bras en disant : « Je n'insiste pas et me déclare vaincu ; je reconnais que vous êtes notre maître à tous ». Et il ajouta avec une petite pointe qui n'était peut-être pas exempte d'une certaine jalousie. « Vous savez tout, vous. »

Bien qu'étranger à l'Yonne la part active que prenait M. Molard aux travaux de notre Société, l'avait fait s'intéresser à son sort. Par son testament il lui légua sans aucunes charges, la somme de 1,500 francs payables à la majorité de son légataire universel. Il disposa de la même somme et aux mêmes conditions en faveur de la bibliothèque de la ville d'Auxerre, que depuis 1879 il dirigeait avec tant d'autorité et à laquelle il attribua tous ses livres et manuscrits.

A cet homme de bien, aimé de tous et dont les cendres encore chaudes reposent dans un coin isolé d'un petit cimetière de campagne (1) adressons avec le témoignage de notre sincère reconnaissance, un suprême adieu.

(1) M. Molard, à défaut de place dans le caveau familial a voulu être enterré dans un endroit isolé du cimetière de Saint-Alban (Savoie).

II

François-Joseph-Marie-Aimé Molard est né paroisse de Notre-Dame à Chambéry, le 1^{er} Mars 1845 (1), son père, docteur en médecine, originaire des environs, avait épousé une des deux filles de M. Martin, propriétaire de la terre de la Croix située à 3 kilomètres de Chambéry. Le manoir seigneurial d'après un plan du xvii^e siècle que j'ai sous les yeux, avec ses deux tourelles et son mur d'enceinte crénelé, ne manque pas d'un certain caractère.

L'autre fille de M. Martin ne se maria pas et demeura jusqu'à sa mort avec la nouvelle famille de sa sœur. Le docteur Molard n'eut que deux enfants ; notre regretté vice-président et une fille qui se maria avec un colonel italien du nom de Charles. Cet officier, d'origine savoisienne, fut plus tard mis à la retraite par limite d'âge, après avoir occupé les plus hauts grades qu'il soit possible d'atteindre.

La famille Molard était également une famille de militaires. Dans ces derniers temps du moins, deux cousins des nôtres et du même nom sont parvenus au généralat. L'un au service de l'Italie fut aide de camp de Victor Emmanuel, le père du roi actuel ; l'autre, dont j'ai retrouvé le portrait dans les maigres papiers de M. Molard était général de division et sénateur sous Napoléon III.

III

Au bout de quelques années de mariage, le docteur Molard cessa d'exercer la médecine pour se consacrer entièrement à l'exploitation de son domaine qui devait revenir à ses enfants.

Le jeune François, comme on aimait à l'appeler et comme il aimait à se prénommer lui-même, fût un brillant élève du lycée de Chambéry où il fit toutes ses études classiques.

A la rentrée des écoles de droit en novembre 1862, son père le mena à Paris pour y suivre les cours. Sur une lettre que son père, à son arrivée dans cette ville, écrivit à sa famille, le futur étudiant en droit, dans quelques mots qu'il y ajoute, laisse percer des regrets d'être séparé des siens et éloigné de son pays natal, malgré les beautés qu'il a admirées dans la capitale. « C'est bien beau, Paris, dit-il ; j'ai vu le Louvre, les Tuileries, le Panthéon, les grands boulevards, la rue de Rivoli, etc., mais j'aimerais encore mieux être au milieu de vous. »

(1) Avant l'annexion de la Savoie à la France en 1860, les actes d'état civil dans les Etats-Sardes étaient encore rédigés par les curés des paroisses.

Parmi les rares lettres laissées par notre regretté vice-président, j'ai eu la bonne fortune d'en retrouver quelques unes que son père lui écrivait à cette époque. Comme c'est à peu près le seul souvenir que nous ayons sur sa jeunesse, j'en donne les extraits les plus typiques. Il est à remarquer qu'à la fin de sa vie, il se plaignait exactement des malaises pour lesquels il était déjà en traitement à 17 ans ; grande constipation et palpitations nerveuses. Le 26 novembre 1862, son père lui recommande « d'avoir toujours dans sa chambre, du pain, du chocolat et du « bon vin de bordeaux, d'acheter une *machine* à lavement s'il est « trop resserré » ; le 17 mars 1863, il lui reproche de se fatiguer à faire trop de musique : « Je te disais que les veillées ne te valaient « rien ; que la musique devait être pour toi une récréation et non « un travail ; que tu n'étais pas destiné à faire un virtuose..., quoi « qu'il en soit, tu es atteint de palpitations nerveuses qu'il faut « guérir, et promptement. »

Le médecin de Paris (un ami de la famille) conseillant l'air natal et défendant la musique, son père l'engage à revenir en Savoie et à rendre le piano qu'il lui avait loué conditionnellement pour l'année scolaire. « Il faut de toute rigueur que tu fasses un « séjour prolongé à la maison ; tu seras plus heureusement « influencé par l'air du pays ». Enfin le 28 mars il lui envoie de l'argent pour son retour et lui trace son itinéraire.

Je suis peut être aujourd'hui le seul à Auxerre à savoir que M. Molard était musicien et même bon pianiste pour un amateur.

Étant donné son état de santé, sa première année de droit n'a dû lui être guère profitable. L'année suivante, en reprenant ses cours, il fut admis à l'école des Chartes d'où il sortit avec le n° 2, promotion de 1865-1866. Il y était élève pensionnaire. Ce titre était attribué aux deux premiers élèves sortants de 1^{re} année et aux trois premiers élèves sortants de 2^e et de 3^e année. Ce rang donnait droit à une bourse de 600 francs pour l'année suivante.

Son diplôme d'archiviste paléographe est daté du 7 février 1867, trois semaines après la soutenance de sa thèse. Il est regrettable que M. Molard n'ait pas fait imprimer sa thèse, qui devait être un travail considérable, d'après ce qui reste du manuscrit déposé à la bibliothèque d'Auxerre. Les cahiers contenant la fin de chacune des deux parties dont elle se composait n'accusent pas moins de 235 pages grand papier, sans compter les pièces justificatives *inédites* dont il reste encore trois fascicules.

À son défaut, permettez moi d'en transcrire ici le résumé tel qu'il existe dans une brochure intitulée : « *Positions des thèses « soutenues par les élèves de la promotion 1865-1866 pour obtenir « le diplôme d'archiviste-paléographe.* »

Essai sur l'organisation et la procédure des officialités, dans les trois diocèses de Lausanne, Vienne et Grenoble, par Francis Molard.

PREMIÈRE PARTIE

Organisation du tribunal de l'Officialité.

I. — Le tribunal de l'officialité est composé des fonctionnaires suivants dans les trois diocèses de Lausanne, de Vienne et de Grenoble, à savoir : 1° L'Official ; 2° et 3° le chancelier et son vice-receveur au Mestral ; 4° et 5° le Procureur fiscal et son substitut ; 6° et 7° les notaires jurés et leurs sous greffiers (subscribœ) ; 8° les *familiares*.

Official.

II. — L'official, qualifié du titre de *magister* dans le diocèse de Vienne, de celui de *dominus* dans les deux diocèses de Lausanne et de Grenoble, dit en parlant de lui-même *nos*, et non *ego*, comme les officiaux du nord de la Loire.

III. — L'official peut cumuler avec son titre non-seulement les dignités de son chapitre, mais encore celles des chapitres des diocèses étrangers.

IV. — L'official est soumis à l'évêque, ou à défaut de l'évêque, au chapitre où le doyen le remplace parfois avec le titre de vice-gérant.

V. — L'official est rétribué par l'évêque, ainsi que la cour d'officialité. Il a droit à un casuel.

Le Chancelier.

VI. — La charge de chancelier donne la noblesse.

VII. — La charge de chancelier s'affirme moyennant un prix déterminé payé tous les quatre ans.

VIII. — Il y a pourtant une filière à suivre pour arriver à cette place. Pour avoir le droit d'affirmer la charge, il faut avoir été clerc-juré ou vice-receveur.

IX. — Mais le besoin d'argent fait passer parfois sur ces règles, et tout notaire peut devenir chancelier, et même affermer le produit tout entier du tribunal d'officialité.

X. — Le chancelier présente le procureur fiscal à l'approbation de l'évêque et partage avec lui le profit des bans.

XI. — Le chancelier a le droit de faire les publications en cour d'officialité. Il a une paye fixe et un salaire casuel.

Le Procureur fiscal.

XII. — Il remplissait le rôle de ministère public. Il recevait les plaintes et dénonciations et agissait lui-même en cas de scandale patent.

XIII. — Il recevait les produits des amendes des compositions et des condamnations.

XIV. — Il rendait ses comptes tous les deux ou trois ans. Ses gages se composaient d'un quart des bans et d'un casuel fourni par le chancelier.

XV. — Il avait un substitut pour l'aider et le remplacer en cas de maladie.

XVI. — Il avait la haute surveillance sur l'exécution des coupables, le prisons de l'official, et réglait avec le châtelain les dépenses des prison-

niers arrêtés par la cour séculière et renvoyés à l'official après examen préalable. En cas de discord, l'official jugeait et décidait entre eux.

Les Clercs jurés.

XVII. — Les clercs jurés pouvaient être clercs d'un autre diocèse, notaires impériaux et apostoliques, secrétaires de l'évêque ou du souverain du pays, prêtres, et curés ayant charge d'âmes.

XVIII. — Ce sont eux qui transmettent à l'official les demandes de sceller. Ils signent, rédigent, tous les deux ou à tour de rôle, les actes scellés par l'official (à Vienne depuis 1333, à Lausanne depuis 1360).

XIX. — Ils peuvent être commis par l'official à des affaires importantes, comme l'examen des témoins, la rentrée des biens cédés en fraude des créanciers, etc.

XX. — Ils ont des sous-greffiers. Ils rédigent et copient tous les actes et pièces de procédure en cour d'officialité.

XXI. — Ils ont un traitement fixe et un casuel à prendre sur les frais des procès. Leur charge est à ferme, et se paye tous les deux ans. Ils président directement aux exécutions des clercs.

Les familiers.

XXII. — Ils aident aux jurés de la cour séculière dans les exécutions des clercs, portent les lettres d'exécution, les citations et les monitoires.

XXIII. — L'huissier proclamateur, qui est aussi un des familiers, sonne la cloche qui annonce l'ouverture de la cour et signe aux lettres d'absolution.

XXIV. — La cour de l'official chôme tous les dimanches et pendant un certain nombre de jours fériés dont le détail est contenu dans un calendrier spécial destiné à cette cour.

DEUXIÈME PARTIE

Procédure du tribunal de l'officialité.

Procédure civile.

I. — La compétence du tribunal d'officialité s'étendait territorialement sur un doyenné ou un archiprêtré tout entier, et individuellement sur toutes les personnes ecclésiastiques qui se trouvaient dans le ressort dudit doyenné (quand bien même ces personnes étaient clercs ou avaient charge d'âmes en pays étrangers).

II. — Il y avait des procureurs et des avocats attachés au tribunal d'officialité. Ils étaient nommés par l'official et prêtaient serment entre ses mains. Un salaire annuel leur était attribué en outre de leurs honoraires.

Procédure criminelle.

III. — Les sentences portées par le tribunal d'officialité, affectaient trois formes bien distinctes : la *compositio*, la *condemnatio*, la *marciatio*.

IV. — L'official avait le droit de prononcer la mort et la confiscation en cas de sortilège et d'hérésie. Les peines pour l'adultère, le rapt, la fornication et la détention arbitraire des biens de l'Eglise étaient les excommunications majeures et mineures, l'échelle, la prison et l'amende.

V. — L'appel, tant au civil qu'au criminel, était porté par devant l'ar-

chevêque diocésain ou le pape. L'official du diocèse voisin était alors chargé de faire enquête et prononçait en dernier ressort.

Attributions extrajudiciaires des officiaux.

VI. — Les attributions extrajudiciaires des officiaux sont la rédaction des actes synodaux, les visites pastorales faites de concert avec l'évêque, et, au xv^e siècle, le vicariat général pour le spirituel et le temporel de l'évêché.

VII. — Ce sont aussi la sépulture et le payement des dettes des curés au moyen de leurs dépouilles.

VIII. — Les officiaux forment le conseil de l'évêque dans toutes les affaires importantes, religieuses ou temporelles, politiques ou civiles.

IX. — Les officiaux scellent de leur sceau tous les actes importants, quand prière leur en est faite par les parties ou quand l'ordre leur en est donné par l'évêque. »

Au commencement de l'année 1867, M. Molard se trouvait donc pourvu de sa licence en droit et de son diplôme d'archiviste-paléographe, et quelques mois seulement le séparaient de l'ouverture de l'Exposition universelle qu'il avait le plus grand désir de voir. Mais comment s'y prendre pour amener sa famille à le laisser à Paris jusqu'à cette époque ? Il ne voulait pourtant pas lui cacher ses succès, ni la tromper ; alors sa présence n'étant plus nécessaire à Paris, c'était son rappel, et adieu l'Exposition. Le hasard vint heureusement le tirer d'embarras. Au restaurant où il prenait ses repas, ses camarades de table, étudiants comme lui, amenèrent la conversation sur l'impossibilité de prendre des grades théologiques, non en raison de la difficulté des examens, mais parce qu'ils les prétendaient uniquement réservés aux ecclésiastiques. Cette opinion fut contestée par quelques-uns et un pari s'engagea. Ce fut un trait de lumière pour M. Molard ; il saisit la balle au bond et soutint le pari qu'il se ferait recevoir bachelier en théologie, si sa famille lui accordait un sursis de quelques mois.

Tout marcha si bien à son gré qu'il gagna son pari, vit l'Exposition et retourna en Savoie avec un grade de plus. Je n'ai raconté cette anecdote que m'a plusieurs fois répétée M. Molard que parce qu'il aimait à rappeler le motif peu *théologique* qui l'avait fait préparer cet examen.

De 1867 à 1869 (août), époque à laquelle il fut nommé archiviste de la Corse, il partagea son temps entre la Savoie (1) et Paris où il lui fallait aller de temps en temps, surtout depuis qu'il collabo-

(1) Au dernier moment nous apprenons, par le procès-verbal de la séance du 3 mars 1898, de l'Académie de Savoie, que nous devons à l'obligeance de M. Perrin, bibliothécaire de cette Société, qui, dans cette séance,

rait à une encyclopédie dirigée par M. Mottu, dans laquelle il publia plusieurs articles, notamment un sur la philologie anglaise et un autre sur l'archéologie allemande que j'ai lus autrefois, mais que je n'ai pu retrouver dans ses papiers. Cette publication ne dura pas longtemps, malheureusement pour lui, car les articles y étaient fort bien payés. Un de ceux qu'il y fit paraître lui rapporta 400 francs qu'il employa entièrement à l'acquisition d'un nécessaire de toilette convoité depuis longtemps ; qu'il possédait encore à sa mort et auquel il tenait beaucoup. Si je rappelle cette anecdote insignifiante c'est uniquement parce que M. Molard aimait à faire voir à quoi il avait employé le premier argent qu'il avait gagné avec sa plume. C'est dans les bureaux de cette revue, m'a-t-il dit souvent, qu'il fit la connaissance ou que collaboraient Spuller, Delescluse, Jules Roche, Camille Pelletan, etc.

Au mois d'août 1869, ainsi que je l'ai dit plus haut, il fut nommé archiviste de la Corse. Il y resta jusqu'à la guerre de 1870 à laquelle il prit part comme lieutenant de la garde nationale mobile de la Savoie, après avoir momentanément résigné ses fonctions.

Le bataillon auquel il appartenait ne prit part à aucun combat et est resté toute la durée de la guerre à s'exercer dans la Maurienne.

Au licenciement des troupes, M. Molard partit reprendre son poste en Corse, mais trouvant le traitement de l'archiviste réduit de 1,000 francs il démissionna et se fit inscrire comme avocat au barreau de Chambéry, non avec l'intention d'exercer cette profession, mais seulement en attendant une situation analogue à celle que les circonstances lui avaient fait un devoir d'abandonner.

En informant le ministère du motif de sa démission, il lui fit part du grand intérêt qu'il y aurait à explorer certains dépôts d'archives d'Italie qui possédaient des documents de la plus haute importance pour l'histoire générale de la Corse. Il fut si persuasif ou démontra tellement l'utilité d'y entreprendre des recherches, que, par un arrêté du 20 juin 1872, le ministère de l'instruction publique le chargea d'une mission scientifique dans ce but. Elle lui fut continuée jusqu'en 1878. Il en demanda sans doute le renouvellement après quelques mois de repos en Savoie, mais comme dans l'intervalle, il avait accepté le poste d'archiviste de l'Yonne, le ministre de l'instruction publique, par sa lettre du

a prononcé l'éloge funèbre de notre sympathique vice-président, que M. Molard en 1867 « tout en passant ses vacances au château de la Croix, « se dévoua aux cholériques de Verel-Pragondran, montant là deux ou « trois fois par semaine pour visiter les pauvres malades *abandonnés* et « leur distribuer des secours. »

21 mars 1879, en lui faisant savoir que la commission des Missions a jugé son rapport « sur l'organisation de la banque de Saint-Georges, de Gênes, digne de figurer dans les archives des missions et qu'il sera imprimé dans cette collection » ajoute : « Quant à la nouvelle demande de mission que vous aviez formée, la Commission n'a pas cru qu'il y eut lieu d'en tenir compte, puisque vos fonctions actuelles vous empêchent de vous rendre en Italie. »

Il est impossible de le suivre dans ses six années de pérégrinations dans les différents dépôts d'archives d'Italie. Les publications qu'il a faites durant cette époque et depuis, sur ce sujet, tant dans les archives des missions scientifiques, dans la revue des sociétés savantes, que dans les « *atti distoria patria ligure* » etc., ne sont d'ailleurs pas à notre disposition. On trouvera plus loin le résumé de celles dont il existe encore un tirage à part.

Cependant il est de mon devoir de vous donner un aperçu de la masse de documents qu'il a adressés au ministère d'après *quelques* lettres retrouvées dans ses papiers. Il est plus que probable qu'elles ne forment qu'une faible partie de celles qu'il a dû recevoir, néanmoins elles suffisent grandement pour se former une opinion sur le travail colossal qu'il avait entrepris : 1^o Lettre du 23 septembre 1874. Accuse réception de quatre manuscrits renfermant des copies de documents et de quatre autres recueils envoyés les 11 juillet et 22 août. Le ministère profite de cette circonstance pour l'inviter à rester dans les limites de sa mission, l'histoire de la Corse. « Vous avez pris soin de recueillir des pièces qui se rapportent exclusivement aux Affaires générales de la France. Sans doute ces divers documents offrent de l'intérêt, mais leur transcription exige beaucoup trop de temps et de travail. »

Quel est le chercheur qui, malgré un sujet bien déterminé, aurait assez d'empire sur soi-même pour ne pas être tenté de recueillir d'autres documents importants pour l'histoire de son pays ; surtout quand il est en pays étranger, qu'il est le premier à les mettre en lumière et qu'il craint que l'occasion ne se représente plus pour lui d'en pouvoir tirer parti ? Le ministère l'a si bien compris qu'il lui en fait un reproche bien adouci ;

2^o Lettre du 25 avril 1875. Accuse réception d'une lettre de M. Molard adressée de Gênes, l'informe que M. Quicherat, chargé d'en faire rapport, demande qu'il presse l'envoi du reste des extraits de la *Miscellanea Cicala*, de l'inventaire des manuscrits relatifs à la Corse conservés dans les bibliothèques de Gênes, du recueil de documents sur la France et de l'inventaire de la correspondance des agents de la banque et des feudataires de la Corse avec les protecteurs de Saint-Georges ;

3° Lettre du 25 mai 1875, l'informant de la transmission à la section d'histoire du comité des travaux historiques des documents ci-après qu'il vient de recevoir : 1° Chronique de Giovanni Ciborecco ; 2° 130 documents tirés des archives du magistrat de Corse ; 3° Des extraits des volumes d'*écritures variées* de la bibliothèque de l'Université et des fragments de la Miscellanea Cicala ;

4° 27 Janvier 1876. Même avis, pour la même cause en ce qui concerne les documents suivants : 1° Le reste des extraits de la Miscellanea Cicala ; 2° 24 lettres des ambassadeurs vivant auprès de Charles VIII, et autres souverains de l'Italie ; 3° Un fragment du manuscrit 4812 de la Vaticane ; 4° L'inventaire des manuscrits relatifs à la Corse, conservés dans les bibliothèques de Gênes ; 5° Un volume sur St-Georges et l'inventaire du 1^{er} registre du *libri contractum* ;

5° 2 Février 1876. Accusé de réception de 1,000 fiches envoyées de Gênes ;

6° 16 Mai 1876. Accusé de réception de 530 fiches envoyées de Gênes ;

7° 6 Décembre 1876. Accusé de réception de 1000 fiches divisées en 72 paquets analysant 3,325 documents relatifs à l'histoire, et avis que cet envoi sera placé sous les yeux de la commission des Missions scientifiques.

8 Janvier 1877. Ampliation d'un arrêté ministériel chargeant M. Molard, d'une nouvelle mission ayant pour objet d'achever l'exploration des registres « *litterarum* » des archives de St-Georges et des volumes qui renferment les délibérations des Protecteurs de St-Georges. Travaux relatifs à l'histoire de la Corse.

25 Juin 1877. Avis que pour le dépouillement du *Libri Contractum*, il est inutile de faire des copies, mais seulement des notices d'inventaire qui devront être portées sur fiches. Le ministre, par cette même dépêche, l'informe qu'il a décidé que son catalogue des manuscrits relatifs à la Corse qui existent dans la bibliothèque de Gênes, serait imprimé dans les archives des Missions scientifiques et littéraires.

6 Février 1878. Accusé de réception de documents inventoriés à Gênes et avis qu'ils vont être placés sous les yeux de la commission des Missions.

7 Mars 1878. Invitation d'adresser le plus tôt possible ceux des titres concernant Saint-Florent, Bonifacio, Orezio et Leca qui manquent au ministère.

24 Mai 1878. Accusé de réception de la copie des deux documents suivants :

1° Livre rouge ou coutumes de Bonifacio au xiii^e siècle ;

2° Description de la Corse au xvi^e siècle, composée par l'évêque de Nebbio Giustiniani.

Le ministre informe M. Molard que ces documents ont été transmis à la section d'histoire du Comité des travaux historiques qui en a ordonné le renvoi à la commission des mélanges historiques.

Un camarade sans doute attaché au bureau des travaux historiques a ajouté en marge de cette lettre la mention suivante : « Mon cher ami, je suis heureux de vous apprendre que le livre rouge de Bonifacio sera imprimé dans les mélanges historiques. »

20 Juillet 1878. Accusé de réception de sept paquets de recherches faites dans la collection du *Libri Contractum*, suivi de l'avis que cet envoi sera mis sous les yeux de la Commission des Missions.

20 Novembre 1878. Accusé de réception du rapport intitulé : Essai sur l'origine et l'organisation de la banque de Saint-Georges (1).

Par l'énumération qui précède, on peut aisément se rendre compte de l'énorme quantité de documents recueillis par M. Molard, durant ces six années d'exploration dans les dépôts d'archives d'Italie. Seulement il est profondément regrettable que tous ces matériaux n'aient pas fait l'objet d'un recueil unique dans lequel l'historien aurait trouvé groupés les éléments de la période la plus intéressante de l'histoire de la Corse. A cela il y a une cause. M. Molard, considérant son œuvre importante, a toujours, a tort ou à raison, espéré que le comité des travaux historiques finirait par se décider à attribuer à ses travaux, un volume dans la collection des documents inédits. En 1891, c'est encore avec l'espoir d'atteindre ce but qu'il sollicita une mission gratuite en Italie.

De là, son peu d'enthousiasme à publier le résultat de ses recherches sur la Corse, bien que de loin en loin il en détachât un sujet pour le congrès des Sociétés savantes. Les communications qu'il y faisait étaient toujours imprimées, car on lui avait, paraît-il, promis de donner le jour à tous ses travaux, mais dans différentes collections et par petits paquets.

Ce système ne réalisant pas son rêve, il mourut sans avoir épuisé ses manuscrits (2), qu'il a donnés à la bibliothèque d'Au-

(1) Ce travail, dont l'impression avait été décidée le 12 mars 1879 (voir plus haut page 10), a paru dans le T. VI de la 3^e série des archives des missions scientifiques et littéraires. Le tirage à part en a été fait hommage à la Société par M. Molard.

(2) Il ne s'agit ici bien entendu que des manuscrits qu'il avait chez

xerre par disposition testamentaire. Comme on a pu le voir plus haut, c'est à la suite de cette mission et pendant qu'il en demandait le renouvellement que le poste d'archiviste de l'Yonne qui devenait vacant par suite de la mise à la retraite de M. Quantin, lui fut proposé. Il l'accepta.

Nous examinerons dans le chapitre suivant les travaux administratifs et personnels auxquels il s'est livré durant les 18 ans 1/2 qu'il a passés parmi nous.

III

M. Molard fut nommé archiviste de l'Yonne le 20 janvier 1879. Peu de temps après son installation il fut également appelé à remplacer M. Quantin à la direction de la bibliothèque de la ville d'Auxerre. Il est superflu de rappeler la bienveillance, la courtoisie, l'aménité avec lesquelles il accueillait les travailleurs et même les simples curieux. Qui de nous n'a pas usé et même quelque peu abusé de sa complaisance? N'y était-on pas tenté par les offres spontanées qu'il faisait? Et combien il était heureux au fond quand on acceptait ses services ou son intermédiaire. Insouciant et même négligent pour ses propres affaires, il ne laissait jamais celles des autres en souffrance. C'était pour lui un véritable chagrin quand il ne recevait pas de réponse à une lettre qu'il avait écrite pour autrui, ou qu'une démarche dont il s'était chargé restait infructueuse. Il craignait toujours qu'on ne l'accusât de ne pas s'en être occupé. Il serait fastidieux de le suivre pas à pas dans ces deux fonctions qu'il remplit toujours, du reste, avec dévouement et presque avec désintéressement. C'est intentionnellement que nous employons cette dernière expression, attendu que durant les 18 ans qu'il a occupé ces deux postes, il n'a jamais fait une demande d'augmentation de traitement, ni d'un côté ni de l'autre. Disons en passant que cet exemple est assez rare pour ne pas être passé sous silence.

M. Molard, liseur autant passionné que judicieux, devint un bibliophile consommé. Sous sa direction la bibliothèque d'Auxerre, malgré la modicité des crédits pour achat de livres, s'accrut d'une bonne partie des meilleurs ouvrages dans tous les genres. Elle s'augmenta encore de nombreux volumes envoyés par le ministère et de dons importants qui lui furent faits par MM. Bonnamy, Challe, Paul Bert, Claude, Lorin, etc.

Aussi grâce à ces suppléments, et il est juste de le reconnaître,

lui. Il peut se faire que quelques-uns soient restés à Paris, soit au ministère, soit aux archives nationales.

au développement de l'instruction, le nombre des lecteurs a-t-il plus que triplé depuis 15 ans.

En 1889, M. Molard publia en collaboration avec M. Quantin, son prédécesseur, qui l'avait commencé, le catalogue de la section d'histoire, volume de 828 pages, qu'il fit précéder d'une préface substantielle.

Comme archiviste du département il publia en 1888 le Tome III 2^e partie, de l'inventaire des archives historiques. Le texte du volume suivant était prêt, lorsque la mort l'a surpris avant l'achèvement de la préface.

En 1887, il entreprit avec l'aide de plusieurs collaborateurs successifs, l'importante publication des délibérations de l'administration départementale de 1790 à 1800, dont le premier volume parut pour l'Exposition universelle de 1889. Deux autres volumes ont été publiés depuis et le quatrième auquel M. Molard a contribué est en préparation. Outre ces publications officielles et administratives, le savant archiviste de l'Yonne a produit un nombre considérable de travaux qui ont trouvé place dans différents recueils.

Vous connaissez tous, pour les avoir lus avec intérêt, ceux publiés dans notre Bulletin et dans l'Annuaire du département. Aussi, à l'exception des deux importantes études « *Le Trésor de la cathédrale d'Auxerre* » et « *La Passion de Saint-Pèlerin* » qui méritent bien une courte analyse que l'on trouvera à la fin de cette notice, il n'en sera pas question.

Mais il est une série d'articles peu connus, disséminés dans des collections étrangères au département qu'il me semble intéressant de porter à la connaissance de nos collègues autant que le permettront les tirages à part laissés par M. Molard.

Dans la collection du « *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie* », M. Molard, a publié les articles suivants :

En 1885, « *Testaments conservés dans les archives de l'Yonne* ». Dans cette plaquette, M. Molard rassembla une trentaine de testaments compris entre les dates 1163 et 1307. La date extrême qu'il se fixe s'explique par ce fait qu'à partir du xiv^e siècle les testaments deviennent extrêmement nombreux. L'intérêt de ces documents n'est pas à démontrer. On comprend fort bien comment ces actes nous renseignent sur l'état des mœurs, des coutumes, des habitudes locales ; et ce que nous dirons plus loin des lettres de rémission a déjà sa place ici à propos des testaments : Ce sont là les vraies sources de l'histoire sociale, de l'histoire qui décrit la vie de tous les jours, la vie réelle ; or, cette histoire est plus vraie

que celle qui raconte les batailles ou les révolutions. « Les traits
 « principaux des testaments ici conservés sont les suivants :
 « Après les généralités d'usage, les mêmes partout, le disposant
 « alloue une certaine somme pour le paiement des dettes et la
 « réparation des dommages qu'il peut avoir causés. Il choisit le
 « lieu de sa sépulture, et alors commence la série des legs aux
 « diverses maisons religieuses sous condition d'anniversaires, de
 « messes, de prières, distribution de vivres, de vêtements et
 « d'argent aux pauvres ; ... enfin il fonde un « *tricenarium* » soit
 « un office de trente messes pour le repos de son âme et de
 « celles de ses parents ou bienfaiteurs » (1).

1889. — « 1° *Soixante lettres ou analyses de lettres tirées du fonds
 « des Anciens de la seconde liberté à Pise* » que M. Molard avait
 copiées ou fait copier pendant qu'il voyageait en Italie. Dans les
 quelques mots d'introduction par lesquels il rappelait l'intérêt de
 ces lettres, M. Molard annonçait aux érudits qu'il y avait dans les
 archives pisanes (fonds des Anciens de Pise) une mine considéra-
 ble de renseignements utiles à consulter pour l'histoire de France.
 Peu de Français, disait-il, sauf MM. Perrens, du Cherrier et Qui-
 cherat avaient compris que nos historiens trouveraient là des
 éléments nouveaux d'information. Parmi ces lettres adressées aux
 magistrats de Pise par leurs ambassadeurs « plus de deux mille
 « pièces intéressent plus ou moins directement les rois Charles VIII
 « et Louis XII, le connétable d'Aubigny, le duc d'Orléans, le
 « connétable de Saint-Malo, Gilbert de Montpensier et les nom-
 « breux personnages qui ont joué un rôle durant la première
 « période de nos guerres en Italie ». Les lettres copiées par
 M. Molard vont du 15 juillet 1495 au 30 avril 1499. La plupart ont
 trait à la période qui s'écoule du lendemain de la bataille de
 Fornoue, au 1^{er} janvier 1496, date de la reddition par d'Entra-
 gues, de la citadelle aux Pisans. A ce moment les relations furent
 journalières entre la République de Pise et la France ; c'est dire
 tout l'intérêt de cette publication.

2° « *De l'esclavage et du servage en Corse au XIII^e siècle* ». C'est
 des archives de Pise et de la Chartreuse de Calci que M. Molard
 tira de curieux documents sur ce sujet. Il prouve qu'à cette époque
 tout au moins, l'esclavage pur et simple existait en Corse pour les
 deux sexes, car on vendait librement à Pise des hommes et des
 femmes et l'on établissait devant notaire l'acte qui régularisait
 la vente, comme plus tard on fit pour les Turcs dans toute la Mé-

(1) Voir introduction.

diterranée. L'intérêt de ces documents n'échappa pas au comité des travaux historiques, qui en fit décider l'impression.

1891. — « *Les évêques de la Corse* ».

Cette communication, à laquelle M. Molard donna avec raison le sous-titre « *additions à l'Italia sacra* », avait en effet pour but de compléter à l'aide de documents inédits, la liste des évêques ou dignitaires des diocèses d'Aleria, Nebbio, Mariana et Sagone ; il réussit à trouver vingt noms nouveaux à ajouter à ceux que l'on connaissait déjà : c'était là une sérieuse contribution à l'histoire des suffragants de Pise et de Gênes.

1893. — « *Correspondance inédite du maréchal de Brissac (1550-1551)* ».

De l'Italie où il avait si souvent voyagé et si longtemps séjourné, M. Molard voulut rapporter des documents sur le maréchal de Brissac qui lui avaient été signalés à Turin, mais ces documents ayant passé des mains d'un particulier aux archives piémontaises, M. Molard n'en put faire connaître le contenu qu'à son retour en France. Ces lettres du maréchal, probablement inédites, présentaient un intérêt particulier, car elles provenaient d'un registre qui lui-même avait dû faire partie de la collection des papiers des gouverneurs du Piémont, dispersée soit lors de l'évacuation définitive de Pignerol, soit durant l'occupation française sous la Révolution et le premier empire. Il y a lieu de regretter une fois de plus que M. Molard n'ait pas pu utiliser les documents recueillis pour donner au public un travail d'ensemble que sa compétence spéciale et ses qualités d'érudit pouvaient faire espérer, mais la maladie le força souvent à renoncer aux projets rêvés.

1896. — « *Documents inédits sur l'histoire de la Corse. Dépêches des Protecteurs de Saint-Georges à leurs fonctionnaires et à leurs partisans dans l'île de Corse (1454-1457)* ».

« *La banque de Saint-Georges* » et son organisation avait fait l'objet d'un travail de M. Molard. Il revint au sujet qu'il avait voulu traiter avec plus d'ampleur et qui eût mérité, en effet, une étude plus complète. Aux archives de Gênes, il recueillit pendant les années 1873 et 1874, au cours d'une mission que lui avait donnée le ministère de l'instruction publique, une trentaine de lettres absolument inédites, des protecteurs de Saint-Georges à leurs fonctionnaires et à leurs partisans dans l'île de Corse, du 5 juin 1454 au 18 décembre 1456.

Toutes ces lettres sont tirées d'un manuscrit intitulé « *Regestum Litterarum sancti Georgii* ». Ce sont en général des recommandations et des encouragements que les Protecteurs de la banque

envoient à leurs fonctionnaires, en les priant de réprimer toutes séditions, d'écrire fréquemment, de dire ce qui se passe, *tout ce qui se passe*. Devant leurs plaintes, leurs réclamations pour les vivres qui n'arrivent pas, on se décide à créer un centre d'approvisionnement et c'est la ville de Bonifacio qui est choisie : « On y accumule le froment, le sel, les viandes salées, la poudre et les armes pour les hommes, l'orge pour les chevaux... ». Le peu qui est dit ici montre assez quel intérêt présentent ces documents, malheureusement trop rares, pour l'histoire de la Corse pendant la seconde moitié du xv^e siècle.

1896. — « *Le Carteggio des ambassadeurs de Mantoue. — Documents inédits sur Bayard (1521-1524). — L'invasion des Français en Piémont (1536-1539).* »

La dernière communication de M. Molard à la Sorbonne fut encore un travail dont les éléments étaient empruntés à ses chères archives d'Italie. « *Le carteggio des ambassadeurs de Mantoue, etc.*, » est un recueil chartrier de 217 lettres ou extraits de lettres adressées par les ambassadeurs, ou plus simplement par les « *Informateurs* » de Mantoue à leurs souverains, d'abord marquis, puis ducs de Mantoue. M. Bertolotti, directeur des archives des Gonzagues, auteur d'un livre sur les artistes français à Rome, avait eu l'amabilité de communiquer à M. Molard les éléments de son étude. On comprend que ces lettres adressées de Casal, de Milan, de Venise à François, Guillaume et Louis ducs de Mantoue, pendant la première moitié du xvi^e siècle, soient de première importance pour tout ce qui touche les guerres françaises en Italie. M. Molard s'est contenté d'étudier spécialement les lettres de 1536 ayant trait à l'entrée de l'amiral Brion en Piémont; celles de 1544, année où fut gagnée la bataille du jeune comte d'Enghien à Cérisoles; enfin celles qui se rapportent à la période de 1555-1559 célèbre par le gouvernement de l'illustre Brissac. Sans vouloir dire, par le détail, tout l'intérêt qui s'attache à cette publication, contentons-nous d'insister sur ce fait que M. Molard a mis en relief ici, pour la première fois, des circonstances de la vie de Bayard, qui n'avaient été mentionnées ni par du Bellay, ni par le Loyal Serviteur. Il raconte entre autres que le Bon Chevalier avait un jour fait un voyage à Gênes pour y demander au nom du roi, au gouverneur et aux principaux de la ville, un prêt de 80,000 écus destinés à lever des lansquenets pour secourir Fontarabie, dont les Espagnols poussaient le siège activement. Bayard d'ailleurs échoua dans son entreprise. L'étude de ces lettres semble en outre démontrer que la réputation de Bayard n'excitait pas, comme on

le croit encore, tant de jalousie dans l'armée. Outre ce détail nouveau, les lettres du chartrier de Gênes, contiennent des récits curieux de la reddition de Fossano et de la bataille de Cerisoles; c'est une période des guerres d'Italie racontée par les Italiens; or, en France, on ne connaît guère ces campagnes que par les récits des français eux-mêmes. Au risque de nous répéter, disons ici une fois encore combien il est regrettable que M. Molard n'ait pu lui-même mettre en œuvre, pour un travail d'ensemble, les matériaux si nouveaux et si intéressants recueillis avec amour; mais le vrai dévouement scientifique ne consiste-t-il pas à préparer la tâche des autres?

1891. — *Bulletin archéologique du comité des travaux historiques.*

M. Molard publia dans cette collection des documents sur les réparations et la reconstruction des églises de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Pierre de Molosmes (1501-1516). Ces documents, au nombre de onze, sont tirés de recueils d'actes de notaires conservés aux archives (H 2161, 2162 et 2163). Ils donnent à la fois « des détails techniques intéressants pour le constructeur et de curieux renseignements sur la manière dont les grandes entreprises des bâtiments étaient conçues et mises en œuvre au début du xvi^e siècle. »

1878. — *Archives des missions scientifiques et littéraires. — Rapport sur les bibliothèques de Gênes.*

Au cours d'une mission dont il avait été chargé par le ministère de l'instruction publique, M. Molard, parcourant l'Italie du Nord avait recherché les manuscrits relatifs à la Corse. C'est à la suite de l'un de ses voyages qu'il écrivit le « *Rapport sur les bibliothèques de Gênes. Inventaire des manuscrits relatifs à la Corse* ». Or, tandis qu'il copiait les documents qui formaient l'objet de ses études et qu'il réunissait des matériaux en vue d'un travail futur, M. Molard, vrai archiviste doublé d'un bibliothécaire, s'intéressait aussi à la situation générale des bibliothèques en Italie. A Gênes, par exemple, il visitait les cinq bibliothèques de la ville; la Bibliothèque Civique, celle de l'Université, celle des Missionnaires urbains, la Brignola et la Franzoniana; et sur chacune il donnait dans son rapport des détails précis, utiles à connaître et souvent utiles à méditer pour ceux qui ont la charge d'une collection de livres.

1878. — *Banque de Saint-Georges (Gênes).*

La même année où il envoyait son rapport sur les bibliothèques de Gênes, M. Molard étudiait « *l'origine et l'organisation de la Banque de Saint-Georges de Gênes* ». Son travail, qui à première

vue ne semblerait pas important par la masse des documents apportés ou la quantité des considérations générales, est en réalité une étude très serrée, très neuve et qui fut à l'époque très appréciée, car les « *Missions scientifiques et littéraires* » lui donnèrent l'hospitalité. La République de Gênes s'était endettée dès la guerre contre les Sarrasins d'Espagne, puis les nécessités de la guerre contre l'étranger forcèrent peu à peu à de nouveaux emprunts; impôts, droits divers furent afferlés à des bourgeois organisés en « *Ufficio di assegnazione de mutui* », seulement au commencement du XIII^e siècle. C'est l'organisation de cet *Ufficio* transformé en Banque de Saint-Georges qu'expose M. Molard en une série de chapitres dont voici les titres : Création de la Banque de Saint-Georges. — Son organisation. — Ses registres. — Ses trois trésors. — De la Grida et des monnaies. — Des actions de Saint-Georges et de leur intérêt. — Des Pague. — Du *moltiplico*. — La compétence avec laquelle M. Molard a traité un sujet aussi spécial, la clarté avec laquelle il expose des questions réservées à l'ordinaire aux spécialistes, le soin qu'il apporte à faire comprendre à tout le monde ce que généralement tout le monde renonce à pénétrer, toutes ces qualités font admirer et regretter davantage l'archiviste tant aimé de notre département.

1894. — *Bulletin de la Société archéologique de Sens. — Esquisses de mœurs Sénonaises.*

Pour le cinquantenaire de la Société archéologique de Sens célébré en 1894, M. Molard avait donné lecture d'un mémoire intitulé « *Esquisses de mœurs Sénonaises aux XIV^e et XV^e siècles d'après des lettres de rémission* ». Après une courte introduction où il parle des lettres de rémission en général et du grand intérêt qu'elles présentent pour l'étude de l'histoire et la reconstitution exacte des mœurs d'autrefois, M. Molard donne dans son mémoire quelques bonnes « *tranches de vie* », quelques faits divers du passé où certes, il y a de quoi amplement satisfaire la curiosité du lecteur, si blasé fût-il. En effet, le récit détaillé des faits invoqués, les paroles mêmes échangées entre les personnages qui ont été mêlés à l'affaire, voilà ce que contiennent ces actes que l'on croirait ennuyeux parce qu'ils sont officiels, mais qui, en réalité, sont une mine précieuse pour celui qui veut connaître la vie sociale d'autrefois.

Combien amusantes et curieuses sont les aventures de cette domestique qui, n'étant pas payée, se paye elle-même en emportant ce qui lui est dû ; combien vivant le récit du voyage de ces deux vigneronnes qui, au retour de Paris, sont attaquées par des voleurs de grand chemin, roués de coups, blessés, puis pansés par le barbier

de Pont-sur-Yonne ! Sont-ils bien anciens ou n'ont-ils pas un air d'actualité les malheurs de ce vigneron nommé Boivin, et qui, portant trop bien son nom, fut condamné à jeûner au pain et à l'eau pendant six jours pour avoir dit du mal du roi.

Il ne nous reste plus, avant de donner la liste des publications de M. Molard, qui termine cette trop longue notice, qu'à dire quelques mots des deux plus importantes études qu'il a publiées dans notre bulletin : *Histoire du trésor de la cathédrale d'Auxerre* et la *Passion de Saint-Pélerin*.

En 1892, M. Molard dressa avec la collaboration de M. l'abbé Bonneau, premier vicaire de la cathédrale, et de M. Monceaux, secrétaire de notre Société « *l'Inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre* ». Mais au lieu de donner simplement la liste des objets précieux ou anciens que renferme ce trésor, M. Molard désirant être aussi complet qu'il était possible et voulant toujours rattacher le présent au passé, fit précéder l'inventaire d'une « *Histoire de l'ancien trésor* ». Et cette histoire était difficile à faire, car, en 1567, l'ancien trésor avait disparu ; il s'agissait donc de reconstituer, à l'aide de renseignements épars, un ensemble qui n'est plus. S'aidant des *Gesta Pontificum*, M. Molard réussit à donner une liste des dons offerts par les différents évêques, depuis Saint-Didier (603-621), au trésor de la cathédrale. Dans une seconde partie qui est alors toute d'actualité, M. Molard fait l'histoire du trésor actuel, dû presque tout entier à la libéralité de M. Duru.

Parmi les nombreux livres et manuscrits, ivoires et bois, cuivres et bronzes, tableaux et émaux, il signale tout particulièrement : un manuscrit orné de dessins à la plume représentant le Christ crucifié et le Christ triomphant du xii^e siècle ; deux chasses et une custode du xiii^e siècle ; une croix processionnelle du xv^e siècle, d'origine espagnole ; une fort belle patène d'argent. Ces objets ont figuré à l'Exposition universelle de 1889 dans les vitrines de l'histoire du travail. Si l'on y ajoute un tableau de la Circoncision et une étude de moine lisant, tous deux de l'Ecole hollandaise, on aura une idée suffisante de ce qu'est aujourd'hui le trésor de la cathédrale d'Auxerre.

« *La Passion de Saint-Pélerin* » est le dernier des travaux de M. Molard, et c'est un travail de savante critique et de restitution de textes très ingénieuse. Nous n'essaierons pas de reproduire ici l'argumentation grâce à laquelle M. Molard est arrivé à des conclusions nouvelles touchant le martyr de saint Pélerin, et les preuves nombreuses qu'il a apportées de son opinion ; qu'il nous suffise de dire qu'il a établi, contrairement à l'opinion des Bollandistes, de Dom ViOLE, de l'abbé Lebeuf et du chanoine Blondel, que

saint Pélerin fut martyrisé en l'an 259 et « que son apostolat à « Auxerre a été forcément très court et très peu fructueux ». Il est important de savoir aussi que « de 287 à 314 il n'y a pas eu « d'église chrétienne à Auxerre ». Dans ce livre paru quelques mois à peine avant sa mort, M. Molard donnait véritablement la mesure de son sens critique et de la rigueur de sa méthode.

Qu'il nous soit permis d'exprimer ici un regret, c'est que M. Molard ne se soit pas, dès le début de sa carrière, consacré à une œuvre d'ensemble; il a donné, dans une suite de brochures sur de maigres sujets « *la monnaie de son talent* »; en revanche, il n'a jamais refusé à personne le secours de son érudition et bien souvent il a consacré à autrui le meilleur de son temps.

APPENDICE

Distinctions honorifiques accordées à M. Molard.

21 Mai 1875. — Nommé correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

31 Mars 1877. — Nommé Officier d'académie.

13 Juillet 1889. — Nommé Officier de l'Instruction publique.

Liste des Sociétés savantes dont M. Molard était membre.

27 Février 1879. — Membre agrégé de l'académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.

1^{er} Juin 1879. — Membre de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.

1888. — Membre titulaire de la Société d'histoire et géographie de Dijon.

13 Décembre 1888. — Membre titulaire de la Société Eduenne.

1^{er} Février 1892. — Membre titulaire de la Société archéologique de Sens.

Publications officielles faites par M. Molard.

1^o DÉPARTEMENT

1888. — Inventaire des archives départementales de l'Yonne, antérieures à 1790 (archives ecclésiastiques série II, 2^e partie du Tome III), in-4^o, XIV pages et 321-638 pages.

Procès-verbaux de l'administration départementale de l'Yonne (1790-1800).

1889. — T. I, avec la collaboration de MM. H Monceaux et Ch. Demay, in-8^o, XXXIII pages, 488 pages.

1891. — T. II, avec la collaboration de MM. Ed. Duponteil, chef de cabinet du Préfet de l'Yonne et E. Drot, employé aux archives de l'Yonne, in-8^o, XLVI pages, 432 pages.

1895. — T. III., avec la collaboration de MM. Ed. Duponteil, secrétaire général de l'Yonne et E. Drot, employé aux archives, in-8^o, LVI pages, 401 pages.

2° VILLE D'AUXERRE

1890. — Catalogue de la bibliothèque de la ville d'Auxerre, T. II, section d'histoire, avec M. Max. Quantin, in 8°, XL pages, 828 pages.

Publications faites par M. Molard.

DANS LES COLLECTIONS CI-APRÈS :

1° *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section d'histoire et de philologie.*

1884. — Testaments conservés dans les archives de l'Yonne (1163-1308), 52 pages.

1887. — Lettres des consuls génois en France. — Inventaire-sommaire, 3 pages.

1889. — Soixante lettres ou analyses de lettres tirées du fonds des Anciens de la seconde Liberté à Pise, 53 pages.

1889. — De l'esclavage et du servage en Corse au XIII^e siècle, 4 pages.

1891. — Les évêques de la Corse. — Additions à l'*Italia sacra*, 17 pages.

1891. — Montres du XV^e et du XVI^e siècle, 3 pages.

1891. — Rapport sur sa mission en Italie, 26 pages.

1892. — Mandement du roi Charles VII.

1893. — Correspondance inédite du maréchal de Brissac (1550-1555).

1896. — Documents inédits sur l'histoire générale de la Corse. — Dépêches des Protecteurs de Saint-Georges (de Gênes) à leurs fonctionnaires et à leurs partisans dans l'île de Corse (1454-1457), 78 pages.

1896. — Le Carteggio des ambassadeurs de Mantoue. — Documents inédits sur Bayard (1521-1524). — L'Invasion des Français en Piémont (1536-1559).

2° *Même Comité. Bulletin archéologique.*

1891. — Réparations et reconstitution des églises de Saint-Michel de Tonnerre et de Saint-Pierre de Molosmes (1501-1516), 20 pages.

3° *Archives des missions scientifiques et littéraires.*

Rapport sur les archives provinciales de Pise (3^e série, T. II pages 147-282). Essais sur l'origine et l'organisation de la banque de Saint-Georges (Gênes) (3^e série, T. VI, pages 31-54).

Rapport sur les bibliothèques de Gênes. Inventaire des manuscrits relatifs à la Corse (3^e série T. V, 76 pages).

4° *Revue des Sociétés savantes des départements.*

Associations économiques ou de tempérance à Auxerre pendant le XVI^e siècle (1882, T. VI, pages 20-28).

5° *Alli distoria patria ligure.*

(pour mémoire).

6° *Bulletin de la Société archéologique de Sens.*

1894. — Esquisses de mœurs sénonaises aux XIV^e et XV^e siècles d'après des lettres de rémission, 64 pages.

1894. — Notes sur l'origine et le développement du protestantisme dans le Sénonais, 6 pages.

7^o *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne (1884-1896).*

1884. — Lettres de Claude Chastellain, chanoine de Paris, à Leboef et lettres de Fenel, 22 pages.

1885. — Chaire de philosophie naturelle instituée au couvent des Cordeliers d'Auxerre en 1391, par le Général schismatique de l'ordre, 4 pages.

1886. — Rapport sur la publication de la chronique de Vézelay, 6 pages.

1887. — Des minutes de notaires dans l'Yonne, antérieures à 1750, 25 pages.

1888. — Note sur trois manuscrits de la cathédrale d'Auxerre, 13 pages. De la capacité civile des lépreux, 9 pages.

Rapport sur le congrès des Sociétés savantes, 3 pages.

Quand Théodore de Bèze a-t-il rompu avec l'Eglise romaine ? 4 pages.

1889. — Les Donnés et Données dans le département de l'Yonne, 36 pages.

1890. — La retraite illuminée du 5 août 1889, 12 pages.

1892. — Inventaire du trésor de la cathédrale d'Auxerre par MM. Molard, Monceaux et l'abbé Bonneau précédé de l'histoire de l'ancien trésor par M. Molard, 183 pages.

Rapport sur les copies (avec planches) intéressant le département, envoyées par M. de Chastellux, 10 pages.

1893. — Notice sur l'abbé Jean de Saint-Aubin, curé de Saint-Père-sous-Vézelay, 4 pages.

Hippolyte Auger, romancier et dramaturge auxerrois, 31 pages.

Rapport sur une collection de copies envoyées par M. de Chastellux, 3 pages.

Inscription hébraïque trouvée dans la tour de l'horloge d'Auxerre, 2 pages.

1894. — Glanures d'histoires auxerroise, 49 pages.

Etude sur l'origine et le développement du protestantisme dans le diocèse d'Auxerre, 14 pages.

Rapport sur les nouveaux envois de copies par M. de Chastellux, 8 pages.

1895. — Les bandits dans l'Auxerrois (1523-1535), 6 pages.

Deux rapports sur les copies envoyées par M. de Chastellux, 13 pages.

1896. — Etudes hagiographiques. La Passion de Saint-Pèlerin 1^{er} évêque d'Auxerre, 112 pages.

Le livre de raison des familles Barbanceys et Chadenier (1564-1879), 8 pages.

Episodes de l'histoire financière auxerroise au xiv^e siècle, 18 pages.

8^o *Annuaire historique du département de l'Yonne.*

1880. — Les esprits frappeurs au prieuré de Vieupou (article non signé), 6 pages.

1881. — Lettres inédites de Jacques Boileau, député d'Avallon à la Convention nationale, par M. Molard, 7 pages.

1882. — Les tribulations du curé de Donzy (non signé), 12 pages.

1886. — Les musiciens d'Auxerre au xvi^e siècle, 13 pages.
 1887. — Le petit séminaire de Cerny, 14 pages.
 Une émeute religieuse à Larchant, 12 pages.
 1888. — Memento sur la cathédrale de Sens et les services qu'on y a célébrés vers la fin du xviii^e siècle, 7 pages.
 Les bohémiens dans l'Yonne, 3 pages.
 Un mariage de serfs, note pour servir à l'histoire du servage dans l'Yonne, 4 pages.
 1889. — Du culte de Saint-Louis dans le département de l'Yonne, 10 pages.
 1890. — Copeaux d'un atelier révolutionnaire.
 1^o Lettre de Jacques Boileau, député d'Avallon à la Convention nationale;
 2^o Procès-verbaux de visite de l'église de Saint-Florentin et arrêté accordant l'usage dudit édifice aux théophilantropes, 13 pages.
 1891. — Le bailliage d'Auxerre, 45 pages.
 1894. — Le bailliage d'Auxerre. Listes supplémentaires des officiers, 5 pages.
 Deux catalogues inédits de Lebeuf, 5 pages.
 Catalogue de châsses et reliquaires conservés dans les églises d'Auxerre en 1725 (autographe de Lebeuf), 16 pages.
 1895. — Curiosités judiciaires, 5 pages.
 La léproserie et l'hôpital de Maligny, 53 pages.
 1896. — Les vendanges dans le Sénonais en 1379 et dans l'Auxerrois en 1757, 9 pages.
 1897. — Glanures d'histoire départementale aux xiv^e et xv^e siècles, 26 pages.
- 9^o Almanach d'Auxerre.*
1880. — Pontigny (notice non signée), 40 pages.
 1882. — Abbaye de Saint-Laurent de Cosne (Episode de la vie conventuelle dans le diocèse d'Auxerre à la fin du xvii^e siècle) (n. s.), 20 pages.
 1885. — Jacques Chapet et ses poésies, 30 pages.
 1887. — Les Conventionnels de l'Yonne et leur correspondance, 7 pages.
 1889. — Epistolaire des députés de l'Yonne durant la Révolution, 3 pages.
-